

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 2 juin 2014 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **RÉSOLUTION No 2014-103**

##### **Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **RÉSOLUTION No 2014-104**

##### **Acceptation des procès-verbaux du 5 et 12 mai 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 5 et 12 mai 2014 soient acceptés tels que rédigés.

#### **RÉSOLUTION No 2014-105**

##### **Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 2 juin 2014 totalisant la somme de : 201 991.89 \$  
factures à payer 2014) (chèques No 32917 à 32981)
- en date du 2 juin 2014 totalisant la somme de : 120 125.05 \$  
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

**Dépôt**                    **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de mai, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**RÉSOLUTION**            **Programme d'aide aux zones de villégiature « Accord de subventions »**  
**No 2014-106**

CONSIDÉRANT la résolution No 2004-080 de ce conseil, en date du 1<sup>er</sup> mars 2004, ayant pour objet l'adoption de la politique d'aide aux zones de villégiature; laquelle prévoit le versement d'une subvention aux organismes admissibles le, ou vers le, 15 juin de chaque année. Note : Cette résolution fut modifiée le 6 mai 2013 par la résolution No 2013-119.

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la municipalité a déterminé le montant à verser à partir des fiches d'évaluation de chaque domaine admissible, selon les données inscrites au 27 mai 2014.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement des subventions suivantes, dans le cadre du programme d'aide aux zones de villégiature pour l'année 2014 :

	<u>Évaluation</u>	<u>Taux foncier</u>	<u>% accordé</u>	<u>Subvention</u>
- Domaine Île des saules Inc. :	3 746 300\$	x 1,33\$/100\$	x 16%	= 7 972\$
- Domaine Parent Inc. :	7 586 400\$	x 1,33\$/100\$	x 16%	= 16 144\$
- Domaine Martel Saint-Prime :	911 400\$	x 1,33\$/100\$	x 16%	= 1 939\$
- Association Résidents Domaine Bouchard :	2 724 000\$	x 1,33\$/100\$	x 16%	= 5 797\$

**RÉSOLUTION**            **Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la croix rouge – Services**  
**No 2014-107**                    **aux sinistrés**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime un protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant le service aux sinistrés; le tout selon le projet d'entente faisant partie intégrante de leur correspondance en date du 12 mai 2014.

Qu'un don de 419.55\$ soit remis à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2014; lequel montant correspond à un per capita de quinze cents (0,15\$) par habitant.

**RÉSOLUTION**            **Prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime pour l'année**  
**No 2014-108**                    **2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime pour l'année 2014 prévoyant pour les deux ensembles immobiliers des dépenses globales de 228 604\$, incluant l'application du plan pluriannuel d'intervention (PPI) ; et une contribution municipale de 9 880\$.

**RÉSOLUTION**     **Adoption des états financiers 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime**  
**No 2014-109**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013, et prévoyant un déficit d'opération de 110 693\$ soient approuvés par ce conseil; lequel prévoit une contribution à verser par la municipalité de Saint-Prime de 11 069\$ et un solde de 2 325\$ au 31 décembre 2013.

QUE ce conseil approuve également l'État de la variation des contributions du programme de supplément au loyer, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013, lequel prévoit une contribution à verser par la municipalité de Saint-Prime de 1 719\$.

**RÉSOLUTION**     **Adoption du règlement No 2014-05 visant à protéger les sources et les ouvrages d'alimentation en eau potable**  
**No 2014-110**

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2014-05 visant à protéger les sources et les ouvrages d'alimentation en eau potable.

**RÉSOLUTION**     **Vente pour taxes par la M.R.C. du Domaine du Roy – délégation à l'inspecteur en bâtiments**  
**No 2014-111**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière, ou en cas d'absence, son adjointe Madame Julie Rainville, à enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité de Saint-Prime, les immeubles situés sur le territoire de Saint-Prime faisant l'objet d'une vente pour taxes impayées ; lesquels seront vendus à l'enchère publique le jeudi 12 juin prochain par la M.R.C. du Domaine du Roy pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

Qu'il soit toutefois établi par ladite résolution que, selon l'article 1038 du Code Municipal du Québec, l'enchère de la Municipalité soit limitée au montant des taxes, en capital, intérêt et autres frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

**RÉSOLUTION**     **Résiliation de l'entente avec Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats et conclusion d'une entente avec Simard Boivin Lemieux, avocats**  
**No 2014-112**

CONSIDÉRANT la convention d'honoraires intervenue entre la Municipalité de Saint-Prime et la société d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells, en vertu de la résolution du conseil municipal N° 2012-012 du 16 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que cette convention prévoit que les services professionnels sont rendus par M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron;

CONSIDÉRANT que M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron a quitté le cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells pour se joindre au cabinet Simard Boivin Lemieux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prime désire continuer à être desservi par M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron;

CONSIDÉRANT la liberté de la Municipalité de Saint-Prime de choisir l'avocat de son choix et l'article 2125 du *Code civil du Québec* qui lui permet, de façon unilatérale, de résilier le contrat de services avec la société Cain Lamarre Casgrain Wells;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prime désire confier le mandat de services professionnels juridiques à M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron de la société d'avocats Simard Boivin Lemieux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE ce conseil résilie la convention de services professionnels intervenue avec la société d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells en vertu de la résolution N<sup>o</sup> 2012-012 du 16 janvier 2012;

QUE ce conseil autorise la conclusion de l'entente de services professionnels juridiques avec la société d'avocats Simard Boivin Lemieux (M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron) selon les modalités décrites à l'entente proposée par M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron;

QUE Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime ladite entente;

QUE la Municipalité de Saint-Prime demande à la société d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells, de transférer à M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron, tous les dossiers actifs concernant la Municipalité de Saint-Prime et, au besoin et sur demande de M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Bergeron, les dossiers inactifs.

**RÉSOLUTION  
No 2014-113**

**Congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense suffisante en guise d'inscription, plus les frais inhérents au déplacement et à l'hébergement, pour la participation de deux élus aux 73<sup>e</sup> Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui auront lieu au Centre des congrès de Québec du 25 au 27 septembre 2014 sous le thème « Le pouvoir de mieux faire ».

**RÉSOLUTION  
No 2014-114**

**Colloque annuel du Réseau québécois de VVS « Osez la créativité » du 17 au 19 septembre 2014**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation d'un élu à assister au 26<sup>e</sup> Colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui aura lieu à Montmagny du 17 au 19 septembre 2014 sous le thème « Osez la créativité ».

Que le coût d'inscription au montant de 250\$ par participant ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement soient défrayés par la municipalité.

**RÉSOLUTION  
No 2014-115**

**Demande de dérogation mineure – 9295-2647 Québec Inc.**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9295-2647 Québec inc. a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée ayant un mur mitoyen à 0,0 mètre de la ligne latérale, sur leur emplacement sis au 107 et 111 de la rue des Cerisiers à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge latérale de la résidence de 2 mètres en deçà du minimum permis qui est de 2 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution No 2014-007 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 27 mai 2014, recommandant d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de la compagnie 9295-2647 Québec inc. visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée ayant un mur mitoyen à 0,0 mètre de la ligne latérale, sur leur emplacement sis au 107 et 111 de la rue des Cerisiers à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet :

- De réduire la marge latérale de la résidence de 2 mètres en deçà du minimum permis qui est de 2 mètres.

**RÉSOLUTION  
No 2014-116**

**Vente d'un terrain résidentiel – Vanessa Tremblay et Frédéric Bergeron**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 18 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à dame Vanessa Tremblay et monsieur Frédéric Bergeron; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par monsieur Frédéric Bergeron le 14 mai 2014 :

- Lot 5 284 145 du Cadastre du Québec d'une superficie de 845,6 mètres carrés (9 102,26 pieds carrés), formant un emplacement sis au 136 de la rue des Pruniers à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Monsieur Luc A. Bonneau, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 11 juillet 2014, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION  
No 2014-117**

**Vente d'un terrain résidentiel – Marie-Claude Tremblay et Dominic Truchon**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à

gré pour le prix de 22 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à dame Marie-Claude Tremblay et monsieur Dominic Truchon; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par monsieur Dominic Truchon le 2 juin 2014 :

- Lot 4 087 608 du Cadastre du Québec d'une superficie de 1 140,5 mètres carrés (12 276,24 pieds carrés), formant un emplacement sis au 47 de la rue Lavoie à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Monsieur Luc A. Bonneau, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 11 juillet 2014, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION  
No 2014-118**

**Réseau d'aqueduc du Domaine de l'Île-des-Saules – Acceptation des plans et devis**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil accepte les documents déposés (plans, devis et estimation budgétaire) par la société « Dessau inc. », en date du 2 juin 2014, sous le numéro de dossier 185-P-0004984-300-VR, relativement aux travaux d'infrastructures d'eau potable du Domaine de l'Île-des-Saules, et mandate ces derniers, pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) une demande d'autorisation relative à l'exécution des travaux.
- 2) QUE ce conseil s'engage à ce qu'une attestation de conformité des ouvrages soit transmise au MDDEFP lorsque les travaux seront achevés (attestation préparée par le consultant).
- 3) QUE ce conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 553\$ représentant le paiement des frais exigibles relativement à l'arrêté ministériel sur la tarification des demandes d'autorisation du MDDEFP.

**2014-A-05**

**Réseau d'aqueduc du Domaine de l'Île-des-Saules – Avis de motion**

Monsieur le conseiller Adrien Perron DONNE avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant des dépenses de l'ordre de 453 000\$, et un emprunt à long terme du même montant pour l'exécution de travaux de construction des infrastructures d'eau potable pour les usagers du Domaine de l'Île-des-Saules.

**Bandes de la patinoire – remplacement**

**RÉSOLUTION  
No 2014-119**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 1 700\$, plus taxes et imprévus, pour la fabrication de nouvelles bandes à la patinoire extérieure située près du Centre Récréatif Quatre-Temps, et ordonne, par le fait même, l'enlèvement des bandes actuelles afin de permettre l'installation de la tente pour les activités des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Prime.

QUE cette dépense se limite à la partie avant des bandes de la patinoire, soit celles situées près du stationnement du Centre Récréatif Quatre-Temps.

**RÉSOLUTION  
No 2014-120**

**Programme d'élimination des raccordements inversés**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le programme d'élimination des raccordements inversés, tel que conçu et présenté par le coordonnateur Travaux publics, et en autorise sa mise en application. Note : Ce programme s'inspire du guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales.

**RÉSOLUTION  
No 2014-121**

**Marquage des chaussées**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense approximative, au montant de 9 000 \$ plus taxes, pour le marquage des chaussées de la municipalité de Saint-Prime, saison 2014. Note : Le montant prévu au budget 2014 est de 9 000\$.

**RÉSOLUTION  
No 2014-122**

**Emplois d'été au Service des loisirs et aux Travaux publics « Rapport d'embauche»**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint a amorcé le processus de recrutement pour les emplois d'été prévus au service des loisirs et aux travaux publics; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003.

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est en présentement en cours, mais que certains postes doivent être confirmés immédiatement, et qu'un rapport fut soumis au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur général adjoint, en date du 2 mai 2014. Note : 1) Ce rapport indique le service, le nom, et la durée de l'emploi de chaque étudiant retenu.

**RÉSOLUTION  
No 2014-123**

**Tour du Lac Promutuel pour le Burkina Faso et l'Équateur – Autorisation de passage**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil donne une autorisation de passage et de halte au Centre de Solidarité Internationale du Saguenay – Lac-Saint-Jean afin de permettre à leur groupe de cyclistes et d'accompagnateurs de circuler dans les limites de la Municipalité de Saint-Prime le **samedi 9 août** prochain dans le cadre de leur 28<sup>e</sup> Tour du Lac Promutuel pour le Burkina Faso et l'Équateur.

**RÉSOLUTION  
No 2014-124**

**Chalet Prim'Eau – Mobilier, équipement de cuisine et plancher de bois flottant**

CONSIDÉRANT QUE la rénovation à l'étage du chalet Prim'Eau requiert l'acquisition de mobilier (tables et chaises), d'équipement de cuisine et l'installation d'un plancher de bois flottant, et qu'à cet effet, le service administratif a procédé à un estimé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les dépenses nécessaires à l'acquisition du matériel requis pour l'installation d'un plancher de bois flottant, ainsi que du mobilier nécessaire et l'équipement approprié pour l'utilisation de la salle située à l'étage du chalet Prim'Eau; le tout selon les prix estimés mentionnés ci-dessous :

- 50 chaises coquille noire : 1 375\$ plus taxes;
- 10 tables pliantes : 550\$ plus taxes;
- Réfrigérateur : 700\$ plus taxes ;
- Cuisinière : 400\$ plus taxes ;
- Plancher de bois flottant : 2 000\$ plus taxes.

**RÉSOLUTION**    **Motion de félicitations – Brunch des élus(es) – Comité du 150<sup>e</sup>**  
**No 2014-125**

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ et RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil adresse une motion de félicitations au Comité du 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la municipalité de Saint-Prime pour l'organisation du brunch des élus(es) qui s'est tenu dimanche le 1<sup>er</sup> juin 2014; lequel a permis, entre autres, de recevoir des invités de marque en la personne du Premier ministre du Québec et de celle du ministre fédéral de notre circonscription. Le succès et la qualité de cette activité démontrent clairement que le tout est très bien engagé pour la suite des Fêtes.

**RÉSOLUTION**    **Ajournement de l'assemblée**  
**No 2014-126**

À 21h, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

---

**Lucien Boivin,**  
**Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**